

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 5

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2023-49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 07 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Charles-Antoine Darfeuilles pouvoir à Bernard Darfeuilles, Maryse Parverie pouvoir à Christophe Gérourard, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Chantal Robin pouvoir à Richard Simonneau, Florian Vaudon pouvoir à Jean-Pierre Charmes

Secrétaire de séance : Jérôme SUET

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Ouest Limousin au projet Véloroute 93, et autorisation donnée à monsieur le Président de signer la convention de partenariat et de financement afférente.

Monsieur le Président rappelle que le Schéma National des Véloroutes de 2020 a inscrit la V93. Cette Véloroute, longue de 380 kilomètres, dont 9 kilomètres sur le territoire de la CC Ouest Limousin, joint Royère-de-Vassivière, en Creuse, à Parthenay, dans les Deux-Sèvres. Elle est connectée à la Véloroute V87 dénommée « La Vagabonde » en Creuse au niveau de Royère-de-Vassivière et se superpose à la V43 dénommée « VéloFrancette » au niveau de Niort. Elle est commune à l'EuroVelo 3 dénommée « la Scandibérique » entre Saint-Quentin et Confolens, en Charente.

A l'initiative du Département des Deux-Sèvres, la révision du Schéma National des Véloroutes de 2023 a validé la prolongation de la V93 jusqu'à Saint Nazaire, permettant ainsi de connecter la V93 à deux EuroVelo que sont « La Loire à Vélo » EV6 et la « Vélodyssée » EV1.

Conscients du potentiel de développement des mobilités douces et du vélotourisme, les Départements et Régions concernées par l'itinéraire se sont réunis le 6 juin 2022 à l'initiative du Département de la Charente. Il a été décidé de mettre en œuvre le processus de valorisation de cet itinéraire.

En effet, cet itinéraire représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France, aussi bien pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Eu égard à la diversité des territoires traversés et notamment plusieurs Parcs Naturels Régionaux, il constitue une réelle opportunité pour le développement touristique.

Convaincus de la plus-value économique et touristique de la V93, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de cet itinéraire cyclable, ont ainsi entamé une réflexion commune.

Le Comité d'Itinéraire fondateur, réuni le 23 mai 2023 à Ruffec (16), a validé le principe de la création d'un Comité d'Itinéraire pour la V93.

Consciente également de l'intérêt touristique de cette Véloroute 93 pour son territoire, la Communauté de Communes Ouest Limousin souhaite s'insérer dans ce projet, et à ce titre il conviendrait que le Conseil Communautaire valide la convention de partenariat et de financement mise en place en autorisant monsieur le Président à signer ladite convention.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes Ouest Limousin dans le projet dénommé Véloroute 93,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement afférente au projet de Véloroute 93 selon le modèle joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD